



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1a**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26502 - SERVICE EAUX ASSAINT VINEUIL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAUX ASSAINT VINEUIL					
Investissement	106 495,08		32 311,96		138 807,04
Fonctionnement	78 626,43		-10 304,41		68 322,02
Sous-Total	185 121,51		22 007,55		207 129,06
TOTAL III	185 121,51		22 007,55		207 129,06
TOTAL I + II + III	185 121,51		22 007,55		207 129,06

Vu la présentation des éléments du compte de gestion,  
Il est proposé au Conseil Municipal d'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget eau et assainissement 2023 du receveur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_1B\_09\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°16**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER

Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame Corry NEAU, adjointe au maire, est élue présidente par l'assemblée délibérante et présente le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement.

Vu la délibération n°1a du 8 avril 2024, approuvant le Compte de gestion du budget eau et assainissement de l'exercice 2023,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Maire ayant quitté la salle, madame la présidente propose au Conseil Municipal, d'APPROUVER le Compte administratif du Budget Eau et Assainissement 2023 du receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à QUATORZE VOIX POUR et ZERO VOIX CONTRE, le compte administratif du budget eau et assainissement 2023 du receveur.

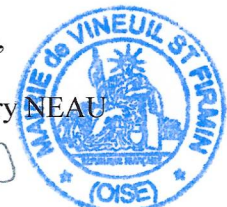
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présidente,

Madame Corry NEAU



**Eau et Assainissement Vimeuil (26700)**

DELIBERATION N°1C  
DU 8 AVRIL 2024

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**AFFECTATION DES RESULTATS EN 2024**

Nombre de membres en exercice 15	Contre 0	Pour 14
Nombre de membres présents 12		
Nombre de suffrages exprimés 14		
Votes		

Date de la convocation 27 mars 2024  
Séance du 8 avril 2024 à 20 heures

Le huit avril deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Corry NEAU, adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Corry NEAU. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	- €	78 626,43 €
Opérations de l'exercice	48 315,13 €	38 010,72 €
Totaux	48 315,13 €	116 637,15 €
Résultat de clôture (=CA)	- €	68 322,02 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2018

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser

de financement des restes à réaliser  
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT		RECETTES OU EXCEDENT
DEPENSE OU DEFICIT		
- €		106 485,08 €
12 159,04 €		44 471,00 €
12 159,04 €		150 966,08 €
- €		138 807,04 €

- € au compte 001 investissement dépenses BP 2024  
- € au compte 001 investissement recettes BP 2024

- €

- €  
- €

- €

ENSEMBLE		RECETTES OU EXCEDENT
DEPENSE OU DEFICIT		
- €		185 121,51 €
60 474,17 €		82 481,72 €
60 474,17 €		267 603,23 €
		207 129,06 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/23 et BP/24

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- € au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.

68 322,02 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Recommande la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mme NEAU, M. VINCENTI, M. GIANNETTI, Mme BLAIR, M. FAURE, M. BARRETT, Mme BERGHGRACHT, Mme DUFOSSÉ VIOLET, Mme THIMONNIER, M. BIZEAU, M. GAUTHIER,

Pouvoirs Mme ANGELES à Mme THIMONNIER  
M. DE BUSSCHERE à M. GAUTHIER  
Mme SIEG à M. GIANNETTI



Pour expédition conforme, La Présidente  
Madame Corry NEAU

*(Signature)*



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur  
Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur  
Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame  
Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur  
Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers  
Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël  
GAUTHIER  
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE le Budget primitif 2024 du Service des EAUX qui peut se résumer ainsi :**

*Dépenses et Recettes d'exploitation : 103 824,02 €*

*Dépenses et recettes d'investissement : 194 750,04 €*

**Soit un Budget global de 298 574,06 €**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_3A\_09\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3a**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :  
Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER  
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2023**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26500 - VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-276 159,05		476 187,18		201 028,13
Fonctionnement	680 353,48	581 203,00	143 078,15		242 228,63
<b>TOTAL I</b>	<b>405 194,43</b>	<b>581 203,00</b>	<b>619 265,33</b>		<b>443 256,76</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
26502-SERVICE EAUX ASSAINI VINEUIL					
Investissement	106 495,08		32 311,96		138 807,04
Fonctionnement	78 626,43		-10 304,41		68 322,02
<b>Sous-Total</b>	<b>185 121,51</b>		<b>22 007,55</b>		<b>207 129,06</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>185 121,51</b>		<b>22 007,55</b>		<b>207 129,06</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>590 315,94</b>	<b>581 203,00</b>	<b>641 272,88</b>		<b>650 385,82</b>

Vu la présentation des éléments du compte de gestion de la commune établi par le receveur, Il est proposé au Conseil Municipal, d'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Communal 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_3B\_09\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3b**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14  
Date de convocation  
27/03/2023  
Date d'affichage  
27/03/2023

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023**

Madame Corry NEAU, adjointe au Maire, est élue présidente et procède à la présentation du compte administratif,

Vu la délibération n°3a en date du 8 avril 2024 approuvant le compte de gestion communal 2023.

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Maire ayant quitté la salle, madame la présidente propose au Conseil Municipal, d'APPROUVER le Compte administratif du Budget communal 2023 du receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à QUATORZE VOIX POUR et ZERO VOIX CONTRE, le compte administratif du budget communal 2023 du receveur.

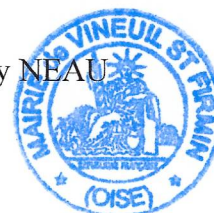
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La Présidente,

Madame Corry NEAU



Vineuil (26700)

DELIBERATION N°3C  
DU 8AVRIL 2024

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE : 2023

AFFECTATION RESULTAT EN  
2024

Nombre de membres en exercice 15  
Nombre de membres présents 12  
Nombre de suffrages exprimés 14  
Votes

Contre 0 Pour 14

Date de la convocation 27 mars 2024

Séance du 8 avril 2024 à 20 heures

Le huit avril deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Corry NEAU, adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Corry NEAU. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	1 328 118,86 €	99 150,48 €
Opérations de l'exercice	1 328 118,86 €	1 471 197,01 €
Totaux	1 328 118,86 €	1 570 347,49 €
Résultat de clôture (=CA)	- €	242 228,63 €

(1) déficit ou excédent cumulés 2017 moins 1068/2018

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser  
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
275 159,05 €	275 159,05 €	
372 515,17 €	372 515,17 €	848 702,35 €
647 674,22 €	647 674,22 €	848 702,35 €
- €	- €	201 028,13 €

- € au compte 001 investissement dépenses BP 2024  
- € au compte 001 investissement recettes BP 2024

93 408,41 €

93 408,41 €  
- €

93 408,41 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/23 et BP/24

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

93 408,00 € au compte 1068 Investissement BP 2023, avec émission titre de recette.

148 820,63 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Mme NEAU, M. VINCENTI, M. GIANNETTI, Mme BLAIR, M. FAURE, M. BARRETT, Mme BERGGRACHT, Mme DUFOSSE VIOLET, Mme THIMONNIER, M. BIZEAU, M. GAUTHIER.

Pouvoirs Mme ANGELES à Mme THIMONNIER  
M. DE BUSSCHERE à M. GAUTHIER

Mme SIEG à M. GIANNETTI

Pour expédition conforme, La Présidente  
Mme Corry NEAU



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_3C\_09\_04-DE





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_4\_09\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINTE-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjointes au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : TAUX D'IMPOSITION 2024**

Madame NEAU, Adjointe en charge des finances, rappelle les taux d'impositions communaux 2023 :

	TFB	TFNB	CFE	THS (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2023	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux en vigueur.

	TFB	TFNB	CFE	THS (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2024	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX







Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_5\_09\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget primitif 2024 de la COMMUNE qui peut se résumer ainsi :

- *Dépenses et Recettes de fonctionnement* : 1 697 772,63 €
- *Dépenses et Recettes d'investissement* : 575 919,13 €

**Soit un budget global de 2 273 691,76 €**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_6\_09\_04-DE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN

60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjointes au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER

Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2024**

	2022	2023	2024
AMIS REUNIS	250 €	400 €	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	600 €	600 €	300 €
ARDENTE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €	800 €	800 €
A.S.E.C	150 €	150 €	150 €
FOYER DES TOUT-PETITS	43 000 €	43 000 €	43 000 €

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_7\_09\_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :  
Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER  
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI  
**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX CADETS DE LA GENDARMERIE**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association des cadets de la gendarmerie de l'Oise.

Le rôle de cette association est d'accueillir les jeunes volontaires de 16 à 18 ans et de les accompagner durant leur mission d'intérêt général en leur fournissant un uniforme, en prenant en charge leurs repas et les transports.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour soutenir l'action de cette association auprès des jeunes volontaires.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des cadets de la gendarmerie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur  
Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick  
BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie  
DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc  
BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël  
GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES AMIS DE  
L'ORGUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association des amis de l'Orgue.

Il rappelle que cette association a participé à l'acquisition de l'orgue de l'église de Saint-Firmin et propose au conseil d'accorder une aide exceptionnelle de 300 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des amis de l'orgue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_9\_09\_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur  
Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick  
BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie  
DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc  
BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël  
GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT EN BUS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE  
ÉLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA SORTIE ORGANISÉE AU SÉNAT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une sortie est organisée au Sénat pour les élèves de l'école élémentaire.

Cette sortie étant à l'initiative du sénateur Monsieur Olivier Paccaud et de la Municipalité, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le transport en bus qui s'élève à 850 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge du transport à hauteur de 850 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_10A\_09\_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10a**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER  
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI  
**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET DE DEUX PORTES D'ENTRÉE A L'ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a déjà été déposée en 2023 au titre de la DSIL au chapitre « rénovation thermique des bâtiments publics ».

Ce dossier n'a pas été retenu mais peut faire l'objet d'un nouveau dépôt auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux année 2024.

Pour rappel, les fenêtres d'une classe de l'école maternelle ont été remplacées en 2022 grâce, notamment, à la participation financière de l'Etat.

Ces nouveaux équipements ont contribué à une meilleure isolation thermique et phonique dans une des deux classes de ce bâtiment.

Afin de poursuivre cette démarche de rénovation énergétique, il est envisagé de procéder au remplacement des fenêtres de la seconde classe ainsi que de deux portes d'entrée.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au DETR au chapitre « développement durable, écologie, paysager ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider la contexture du projet de travaux,
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR pour cette opération,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent y afférent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_10B\_09\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°106**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PHASE 1-CHANGEMENT DES CHAUDIÈRES DU CENTRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a déjà été déposée en 2023 au titre de la DSIL au chapitre « rénovation thermique des bâtiments publics ».

Ce dossier n'a pas été retenu mais peut faire l'objet d'un nouveau dépôt auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux année 2024.

Il propose de déposer un nouveau dossier.

Pour rappel, la commune a entamé une démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux avec notamment, la réfection de la toiture et le changement de châssis de toit de la salle polyvalente ainsi que le remplacement des fenêtres de la Mairie et de l'école maternelle.

Afin que ces travaux de rénovation énergétique se poursuivent, il est proposé au Conseil Municipal de changer les chaudières du centre communal, de la mairie/école élémentaire (équipements communs) et de l'école maternelle.



Dans chacun de ces bâtiments les chaudières sont anciennes et par conséquent les pièces détachées sont souvent très difficiles à trouver (brûleur par exemple) si une panne survenait il serait impossible de rétablir le chauffage avant plusieurs jours voire semaines.

Ce changement d'équipements s'effectuera en deux phases, une sur l'année 2024 avec le changement des chaudières du centre communal et la seconde sur l'année 2025 avec le changement des chaudières de la mairie/école élémentaire et de l'école maternelle.

Lors de la phase 1, il sera question du remplacement des chaudières du centre communal accueillant les activités sportives, culturelles, la médiathèque ainsi que la restauration scolaire.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « développement durable, écologie, paysager ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la contexture du projet de travaux,
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°11**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :  
Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE VIDÉO PROJECTION POUR L'ÉCOLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Paccaud, directrice de l'école primaire, qui souhaite développer le numérique au sein des classes d'élémentaire et sollicite la municipalité pour l'acquisition de matériel de vidéo projection.

L'acquisition de ces équipements peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes au chapitre « équipements scolaires et annexes pédagogiques ».

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture de ce projet, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département de l'Oise et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la contexture du projet d'acquisition de matériel de vidéo projection pour équiper les classes de l'école primaire communale,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_11\_09\_04-DE



- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de Départementale,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_12\_09\_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°12**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :  
Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER  
Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI  
**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE À LA CCAC POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES RELATIVES AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le transfert de compétence eau et assainissement à la CCAC doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans ce cadre, la CCAC doit mener, en amont, s'agissant en particulier de la compétence en matière de distribution d'eau potable, des études en lieu et place de notre commune, des autres communes concernées au sein de la CCAC et du syndicat disposant à ce jour de ladite compétence, pour une mission portant sur les points suivants :

- État patrimonial des réseaux d'eau potable,
- Élaboration d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE),

Considérant que, pour que la Communauté de communes puisse porter la maîtrise d'ouvrage de ces études, il est nécessaire de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de notre commune et des autres communes concernées à son profit.

Considérant que cette convention prévoit :

- La maîtrise d'ouvrage des études est déléguée par la commune à la CCAC ;
- Dans ce cadre, la Communauté de communes assure la conduite de la procédure de la passation des marchés correspondants ;
- La CCAC assure l'exécution des marchés et rémunère directement les prestataires ; elle conduit la direction des études, en y associant autant que de besoin les entités ;
- Les demandes de subvention reviennent à la CCAC, qui a la charge de constituer les dossiers correspondants et d'établir les différentes demandes de paiement ;
- En termes de charge financière, les entités compétentes, en d'autres termes les communes et le syndicat, assument le reste à charge déduction faite des subventions obtenues. A ce stade, suivant l'estimation prévisionnelle du coût de cette étude, pour notre commune est de 11 000 € HT.
- A l'issue de l'attribution du (des) marché(s) et de sa (leur) notification, et dès que le montant des subventions effectivement obtenues sera connu, il sera établi un état financier précis du montant définitif la commune devra s'acquitter auprès de la CCAC pour la réalisation de ces études.

Vu le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**Le conseil municipal décide :**

- **D'autoriser** la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCAC, dont les modalités sont résumées ci-avant, le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention pour le compte de la commune et tout élément relatif à sa mise en œuvre,
- **D'approuver** le lancement d'une consultation ayant trait à des études relatives aux réseaux d'eau potable, dont les principales caractéristiques sont énoncées ci-avant,
- **Autorise** le Maire à signer le(s) marché(s) correspondant(s), après attribution par la Commission d'appel d'offres de la CCAC,
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_13\_09\_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°13**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Étaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES COORDONNÉ PAR LE SE60**

Depuis 2002, l'ouverture des marchés de l'énergie permet aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour alimenter leur patrimoine (bâtiments, éclairage public...).

Avec la suppression progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) depuis 2015, c'est désormais une obligation pour les collectivités :

- pour tous les sites gaz
- pour tous les sites électricité > 36 kVA (C4 Jaune et C3-C2 Vert),
- depuis le 1er janvier 2020 pour les nouveaux sites gaz  $\leq 30$  MWh/an,
- depuis le 1er janvier 2020 pour les nouveaux sites électricité  $\leq 36$  kVA pour les collectivités ayant 10 salariés ou plus (ETP), ou un bilan annuel > 2 M€,

Conformément à ses statuts, le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture des marchés d'électricité, gaz et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le 28 février 2024, a confirmé la constitution d'un groupement d'achat d'énergies et validé la convention constitutive correspondante (en annexe de la présente délibération).

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat d'Energie de l'Oise. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat d'Energie de l'Oise, coordonnateur du groupement

La convention constitutive a une durée illimitée.

Il est précisé qu'une entité, dont l'échéance des contrats serait postérieure au début de fourniture des marchés coordonnés par le SE60, doit, si elle souhaite bénéficier des conditions tarifaires obtenues par le groupement, y adhérer dès à présent. Par contre, ses sites ne seront intégrés qu'à l'issue des contrats en cours.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération. Elle devra être confirmée et pourra être ajustée juste en amont de la publication des marchés subséquents.

### **Le Conseil municipal,**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu les statuts du SE60 en vigueur,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés coordonné par le Syndicat d'Energie de l'Oise

Après en avoir délibéré,

- décide de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour :

- 1- L'acheminement et la fourniture en gaz naturel et services associés
- 2- L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites de puissance >36kVa) et services associés
- 3- L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites de puissance <=36kVa) et services associés

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

- autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Vineuil-Saint-Firmin et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive,

- donne mandat au Syndicat d'Energie de l'Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseau ainsi que des fournisseurs d'énergies.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX







Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_14\_9\_04-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°14**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet: DÉSAFFECTATION DE CERTAINES PARTIES DE CHEMINS RURAUX ET D'UN CHEMIN COMMUNAL EN VUE DE LEUR ALIENATION**

Les chemins ruraux suivants appartiennent au domaine privé de la commune de Vineuil Saint Firmin :

- Chemin des Poissonniers
- Chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc
- Chemin dit « Route Royale », partie allant de l'intersection avec la parcelle D n°24 jusqu'à l'intersection avec la parcelle A n°84
- Chemin latérale, partie allant de l'intersection avec le chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc jusqu'à la limite de commune avec Courteuil.

Le chemin communal suivant appartient au domaine public de la commune :

- Chemin dit « Route Royale » partie allant de l'intersection avec la parcelle AH n°40 jusqu'à l'intersection avec le chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc.

Par courrier en date du 14 mars 2024, les établissements DUPRIEZ LEPINETTE ont sollicité la commune pour la cession de certaines parties de ces chemins ruraux et d'un chemin communal qui passent à l'intérieur de la scierie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2241-1,

Vu le Code Rural et notamment l'article L 161-10,

Considérant la désaffectation de fait de certaines parties des chemins suivants :

- Chemin dit « Route Royale » partie allant de l'intersection avec la parcelle AH n°40 jusqu'à l'intersection avec le chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc (matérialisé en bleu sur le plan annexé),
- Chemin des Poissonniers partie allant de la parcelle AH n°123 jusqu'à la parcelle AH n°24 (matérialisé en orange sur le plan annexé),
- Chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc (matérialisé en vert sur le plan annexé),
- Chemin dit « Route Royale » partie allant de l'intersection avec la parcelle D n°24 jusqu'à l'intersection avec la parcelle A n°84 (matérialisé en jaune sur le plan annexé)
- Chemin latérale, partie allant de l'intersection avec le chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc jusqu'à la limite de commune avec Courteuil (matérialisé en rose sur le plan annexé).

Considérant la décision n°11-01 de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 09 octobre 2017 et la convention du Conseil départemental avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) en vue d'étudier et de réaliser la TransOise entre Senlis/Vineuil Saint Firmin et Chantilly.

Considérant la nécessité de procéder à un échange de certaines parties de chemins ruraux afin de permettre la réalisation de la Trans'Oise,

Considérant que les autres parties de chemins, exclues de la Trans'Oise, feront l'objet d'une cession à titre onéreux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Constate** la désaffectation de fait d'une partie des chemins ruraux cités ci-dessus jouxtant les parcelles appartenant aux établissements DUPRIEZ LEPINETTE et les parcelles appartenant à l'INSTITUT DE FRANCE,

**Constate** la désaffectation de fait d'une partie du Chemin communal dit « Route Royale » (partie allant de l'intersection avec la parcelle AH n°40 jusqu'à l'intersection avec le chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc) jouxtant les parcelles appartenant aux établissements DUPRIEZ LEPINETTE,

**Procède** au déclassement de la partie du chemin communal dit « Route Royale » partie allant de l'intersection avec la parcelle AH n°40 jusqu'à l'intersection avec le chemin rural de la ferme de Courteuil au Grand Parc. Cette partie de chemin est intégrée dans le domaine privé communal.

**Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code Rural,

**Demande** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

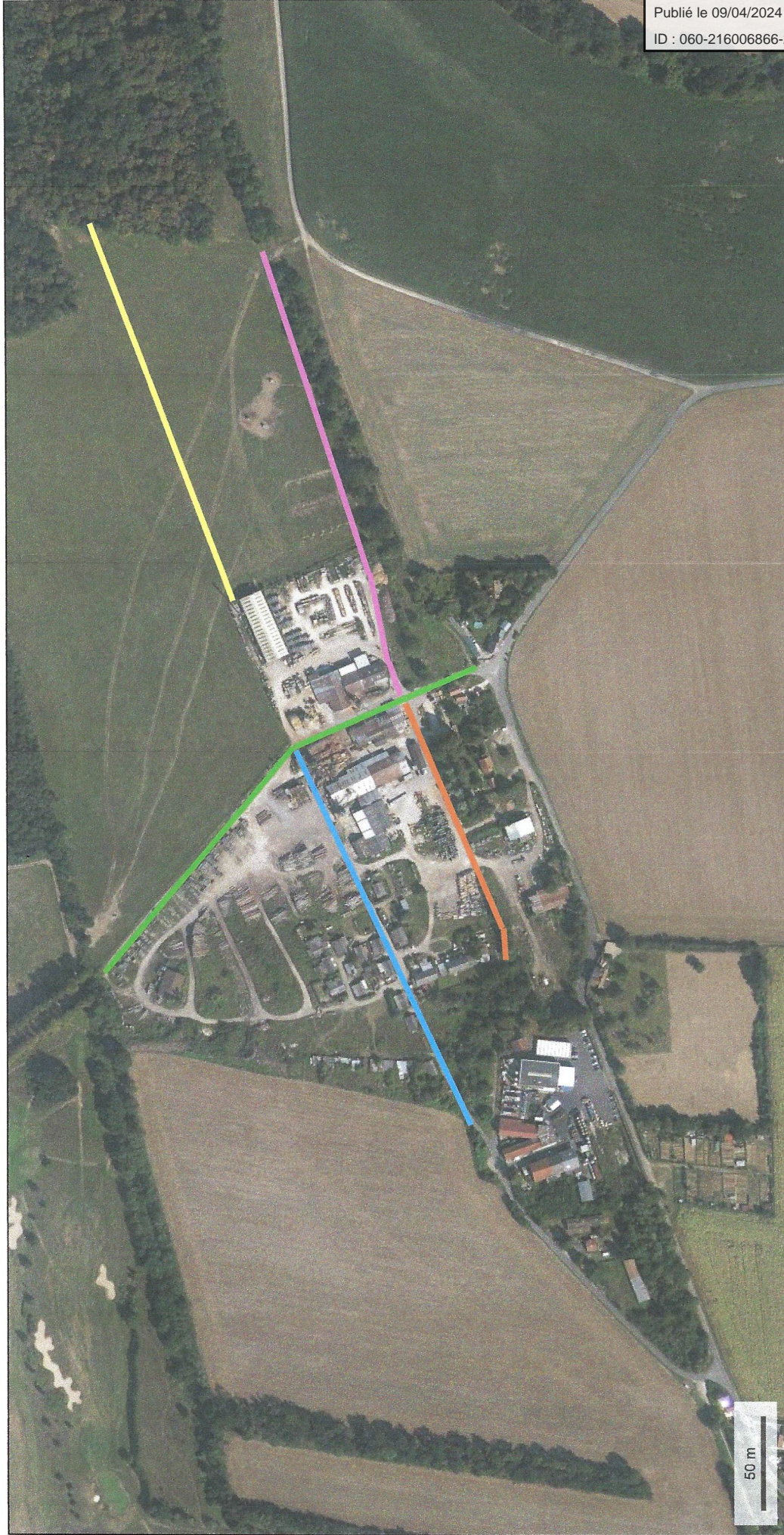
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX



# PLAN DE LOCALISATION



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_14\_9\_04-DE



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 31' 15" E  
 Latitude : 49° 12' 22" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°15**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Date de convocation  
27/03/2024

Date d'affichage  
27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet : APPROBATION DE LA CHARTE DES AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti, adjoint en charge des affaires scolaires. Ce dernier expose au conseil municipal le projet de charte des ATSEM. Il rappelle que cette charte a pour objectif de préciser les missions des agents ainsi que leur cadre de mise en œuvre, et de clarifier leur place et leurs responsabilités pendant les temps scolaires et périscolaires.

Ce document ne se substitue pas au statut de la Fonction Publique territoriale.

Il s'attache à affirmer la volonté de la commune de :

- Reconnaître le rôle éducatif tenu par les ATSEM,
- Redéfinir les mission et responsabilités de chacun au sein de l'école maternelle durant les temps de classe, d'interclasse et de périscolaire,
- Encourager l'appartenance de l'équipe ATSEM à la communauté éducative de l'école maternelle,
- Renforcer l'attention à porter à l'accueil des petits.

La charte des ATSEM permet ainsi de donner un cadre très précis des activités de chacun au sein de l'école maternelle publique en mettant en relief la complémentarité des équipes pédagogiques et municipales au service des enfants.

Vu le projet de charte annexé,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 4 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Giannetti et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la charte des ATSEM telle qu'elle a été présentée
- D'autoriser le Maire à signer la charte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°16**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nb de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation27/03/2024Date d'affichage27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet: SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES**

Vu le départ d'un agent actuellement au grade d'adjoint administratif principal de première classe à 21 heures par semaine au sein de la collectivité,

Vu la volonté de la collectivité de supprimer ce poste et de créer un poste d'adjoint administratif,

Vu la volonté de la collectivité de passer ce poste à 15 heures par semaine pour être en cohérence avec les besoins du service,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 avril 2024,

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour supprimer le poste d'adjoint administratif principal de première classe et créer un poste d'adjoint administratif de la manière suivante :

- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de première classe à 21 heures par semaine,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 15 heures par semaine.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_16\_09\_04-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à supprimer le poste suivant d'adjoint administratif principal de première classe et à créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 15 heures par semaine.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_17\_09\_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OSE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°17**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

27/03/2024

Date d'affichage

27/03/2024

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Elodie ANGELES pouvoir à Madame Valérie THIMONNIER

Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER

Madame Sophie SIEG pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

**Objet** : **Prise d'acte de la demande du preneur à bail de l'ancienne gare de résilier son bail selon PV par acte Extra-judiciaire de remise volontaire des clés et de résiliation de bail et pouvoir donné au Maire d'accepter cette demande amiable contre renonciation à toutes actions en paiement des loyers contre le preneur et la caution personnelle, sous réserves que le preneur renonce réciproquement à toutes actions judiciaires contre la commune et à revendiquer tous droits découlant du bail, résilié amiablement et ce, à titre forfaitaire global et définitif.**

Monsieur le Maire rappelle que selon délibération du 19 février 2024, le conseil municipal l'a autorisé à ester en justice contre la société Babbo Mino et la caution personnelle du bail signé par cette société pour le projet d'implantation d'un restaurant dans l'ancienne gare, compte tenu de la défaillance du preneur à bail à engager ce projet de création.

Entretemps, le preneur a manifesté auprès du Commissaire de justice en charge de ce dossier, sa volonté de résilier amiablement le bail en lui remettant spontanément les clés des locaux, sous réserve que la Commune renonce à toutes actions judiciaires contre la société Babbo Mino et la caution personnelle.

En réponse à cette situation dont le Maire n'a pu que prendre acte, celui-ci demande donc au conseil municipal de prendre acte de la décision du preneur de résilier amiablement son bail et de remettre les clés des locaux en acceptant sa proposition amiable contre renonciation à toutes actions en paiement des loyers contre lui-même et la caution personnelle, sous réserves



que celui-ci renonce réciproquement à toutes actions judiciaires  
revendiquer tous droits découlant du bail, résilié amiablement et c  
et définitif.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 060-216006866-20240408-2024\_17\_09\_04-DE

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 9 avril 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

